

**COMMUNITY ADDICTIONS PEER
SUPPORT ASSOCIATION OF OTTAWA**

FINANCIAL STATEMENTS
MARCH 31, 2023

**L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE D'ENTRAIDE
DES PAIRS CONTRE LES ADDICTIONS**

ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023



INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the Members,
Community Addictions Peer Support Association of Ottawa:

Opinion

We have audited the financial statements of Community Addictions Peer Support Association of Ottawa ("the Entity"), which comprise the statement of financial position as at March 31, 2023, and the statements of changes in net assets, operations and cash flows for the period then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Entity as at March 31, 2023, and the results of its operations and its cash flows for the period then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Basis for opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the auditor's responsibilities for the audit of the financial statements section of our report. We are independent of the Entity in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of management and those charged with governance for the financial statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Entity's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Entity, or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Entity's financial reporting process.

Auditor's responsibilities for the audit of the financial statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit.

We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Entity's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Entity's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Entity to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

OHCD LLP.

OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP

Licensed Public Accountants

Ottawa, Ontario

September 18, 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de («l'Entité»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Entité au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, des fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP

Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario

19 septembre 2023

**COMMUNITY ADDICTIONS PEER
SUPPORT ASSOCIATION OF OTTAWA**

**L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE
D'ENTRAIDE DES PAIRS CONTRE
LES ADDICTIONS**

STATEMENT OF FINANCIAL POSITION
AS AT MARCH 31, 2023

L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2023

	2023		2022	
CURRENT ASSETS				ACTIF À COURT TERME
Cash	\$ 370,339	\$	213,110	Encaisse
Investment (note 2)	262,893		260,176	Investissement (note 2)
Accounts receivable	230,337		183,180	Comptes débiteurs
Prepaid expenses	50,188		5,614	Frais payés d'avance
	913,757		662,080	
CAPITAL ASSETS (NOTE 4)	3,312		-	IMMOBILISATIONS (NOTE 4)
	\$ 917,069	\$	662,080	
CURRENT LIABILITIES				PASSIF À COURT TERME
Accounts payable	\$ 38,219	\$	37,518	Comptes créditeurs
Deferred revenue (note 3)	5,100		-	Revenu reporté (note 3)
	43,319		37,518	
NET ASSETS				ACTIF NET
Internally restricted (note 5)	400,000		-	Réserve affectée à l'intérieur (note 5)
Unrestricted	473,750		624,562	Non affecté
	\$ 917,069	\$	662,080	

Approved on behalf of the Board





Approuvé au nom du
conseil d'administration

**COMMUNITY ADDICTIONS PEER
SUPPORT ASSOCIATION OF OTTAWA**

**L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE
D'ENTRAIDE DES PAIRS CONTRE
LES ADDICTIONS**

STATEMENT OF CHANGES IN NET ASSETS
FOR THE PERIOD ENDED MARCH 31, 2023

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2023

	2023		2022	
INTERNALLY RESTRICTED NET ASSETS (note 5)			RÉSERVE INTÉRIEURE RESTREINTE (note 5)	
Balance - beginning of period	\$	-	\$	-
Transfer from unrestricted		400,000		
				Transférer des actifs net non affecte
				Transférer des actifs nets non affectés
Balance - end of period	\$	400,000	\$	-
				Solde - fin de l'exercice

	2023		2022	
UNRESTRICTED NET ASSETS			ACTIF NET NON AFFECTÉ	
Balance - beginning of period	\$	624,562	\$	184,903
Transfer to internally restricted		(400,000)		-
Net revenue for the period		249,188		439,659
				Solde - début de l'exercice
				Transférer des réserve intérieure restreinte
				Revenus nets pour l'exercice
Balance - end of period	\$	473,750	\$	624,562
				Solde - fin de l'exercice

**COMMUNITY ADDICTIONS PEER
SUPPORT ASSOCIATION
OF OTTAWA**

STATEMENT OF OPERATIONS
FOR THE PERIOD ENDED MARCH 31, 2023

**L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE
D'ENTRAIDE DES PAIRS CONTRE
LES ADDICTIONS**

ÉTAT DES RESULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022	
REVENUE			REVENUS
Donations	\$ 37,871	\$ 31,175	Don
Consulting services	735,133	755,093	Des services de consultation
Government	1,318,583	1,188,570	Gouvernement
Investment income	4,272	71	D'investissement
	2,095,859	1,974,909	
EXPENDITURE			DÉPENSES
Salaries and benefits	1,077,244	880,102	Salaires et avantages
Contractors	204,645	193,310	Les le contracteurs
Administration	253,814	161,431	Administration
Meetings and events	80,456	66,962	Réunions et événements
Digital content	143,399	210,399	Contenu digital
Performance measurement	54,856	23,046	Mesure du rendement
Project expenses	32,257	-	Dépenses du projet
	1,846,671	1,535,250	
NET REVENUE FOR THE PERIOD	\$ 249,188	\$ 439,659	REVENUS NETS POUR L'EXERCICE

**COMMUNITY ADDICTIONS PEER
SUPPORT ASSOCIATION OF OTTAWA**

**L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE
D'ENTRAIDE DES PAIRS CONTRE
LES ADDICTIONS**

STATEMENT OF CASH FLOWS
FOR THE PERIOD ENDED MARCH 31, 2023

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022	
CASH PROVIDED BY (USED FOR)			FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT (UTILISÉ)
OPERATING ACTIVITIES			ACTIVITÉS D'EXPLOITATION
Net revenue for the period	\$ 249,188	439,659	Les revenus nets pour l'exercice
Amortization	2,165	-	Amortization
Changes in non-cash working capital items:			Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement:
Accounts receivable	(47,157)	(95,394)	Comptes débiteurs
Prepaid expenses	(44,574)	3,105	Frais payés d'avance
Accounts payable	701	22,577	Comptes créditeurs
Deferred revenue	5,100	(2,250)	Revenus reportés
	165,423	367,697	
INVESTING ACTIVITIES			ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT
Purchase of capital assets	(5,477)	-	Achat d'immobilisations
Change in investments	(2,717)	(250,068)	Variation des investissements
	(8,194)	(250,068)	
CHANGE IN CASH FOR THE PERIOD	157,229	117,629	VARIATION DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE
Cash beginning of the period	213,110	95,481	Trésorerie en début d'exercice
CASH END OF PERIOD	\$ 370,339	213,110	TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE

COMMUNITY ADDICTIONS PEER SUPPORT ASSOCIATION OF OTTAWA

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
MARCH 31, 2023

The Community Addictions Peer Support Association of Ottawa (CAPSA) a not-for-profit organization, is a national leader on the emerging issue of Substance Use Health, the impact of stigma on individuals who use substances, or have a substance use disorder, and on identifying and correcting instances of systemic stigma. CAPSA's direct contact approach serves to reduce stigma and to create an environment where people who use/d substances can receive information or ask for help without fear of discrimination. CAPSA employs an All People, All Pathways, philosophy to Substance Use Health, welcoming people regardless of background and substance use history and to supporting them on their path to wellness.

As a not-for-profit organization, the Association is not subject to income taxes.

1. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

These financial statements have been prepared in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations and include the following significant accounting policies:

a) Revenue recognition

Receipts from donations are recognized as revenue as they are received. The Association uses the deferral method to account for other revenue sources. Restricted contributions are recognized as revenue in the period in which the related expenses are incurred. Consulting service revenue is recognized in the period the related service occurs and the amount to be received can be reasonably estimated and collection is reasonably assured.

b) Financial instruments

Financial instruments are initially recognized at fair value and are subsequently measured at amortized cost.

Financial assets measured at amortized cost include cash, investment and accounts receivable.

Financial liabilities measured at amortized cost include accounts payable and accrued liabilities.

(c) Donations in kind

Donations in kind are recorded at fair market value, at the date of receipt, when fair market value can be reasonably estimated.

(d) Volunteer contributions

Volunteers contribute a significant number of hours to assist with management and service delivery activities. Because of the difficulty in determining their fair value, these contributed services have not been recognized in the financial statements.

e) Use of estimates

The preparation of these financial statements in conformity with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosure of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the reporting period. Actual results could differ from those estimates.

L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE D'ENTRAIDE DES PAIRS CONTRE LES ADDICTIONS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

L'Association Communautaire d'Entraide des Pairs contre les Addictions (L'ACEPA) est une organisation à but non lucratif, est un chef national sur la question émergente de la santé liée à l'utilisation de substances, l'impact de la stigmatisation sur les personnes qui utilisent des substances ou qui ont un trouble lié à l'utilisation de substances, et sur l'identification et la correction des cas de stigmatisation systémique. L'approche de contact direct de l'ACEPA permet de réduire la stigmatisation et de créer un environnement dans lequel les personnes qui utilisent des substances peuvent recevoir des informations ou demander de l'aide sans craindre la discrimination. L'ACEPA adopte une philosophie Toutes Personnes, Toutes Voies (All People All Pathways) en matière de santé liée à l'usage de substances, accueillant les personnes indépendamment de leurs antécédents et de leur utilisation de substances et les soutenant dans leur cheminement vers le bien-être.

En tant qu'organisme à but non lucratif, l'Association n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les normes canadiennes comptables pour les organismes sans but lucratif et incluent les principales conventions comptables ci-dessous:

a) Reconnaissance des revenus

Les rentrées de dons sont comptabilisées en produits au fur et à mesure qu'elles sont reçues. L'Association utilise la méthode du report pour comptabiliser les autres sources de revenus. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les dépenses connexes sont engagées. Les revenus des services de conseil sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le service connexe est fourni et le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et le recouvrement est raisonnablement assuré.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont d'abord reconnus à leur juste valeur et ensuite mesurés au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse, l'investissement et les comptes clients.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les créanciers et frais courus.

(c) Les dons en nature

Les dons en nature sont comptabilisés à la juste valeur marchande, à la date de réception, lorsque la juste valeur marchande peut être raisonnablement estimée.

(d) Contributions volontaires

Les bénévoles consacrent un nombre important d'heures à la gestion et à la prestation de services. En raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, ces services fournis n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

e) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes canadiennes comptables pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des dépenses pour la période d'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**COMMUNITY ADDICTIONS PEER
SUPPORT ASSOCIATION OF OTTAWA**

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
MARCH 31, 2023

f) Capital assets

Capital assets are recorded at cost and are amortized using declining balance method at 55% per annum

2. INVESTMENT

The investments consists of two Guaranteed Investment Certificates and the costs are at \$10,145 and \$252,500 bearing interest at 3.75% per annum and maturing January 27, 2024 and March 25, 2024 respectively, plus accrued interest. The amount of \$10,000 is held as security for a credit card.

3. DEFERRED REVENUE

Deferred revenue consists of funds received for events that will be held in the next fiscal period. Revenues are recognized on an accrued basis when they are earned.

	2023		2022		
Balance, beginning of period	\$	-	\$	2,250	Solde, au début de l'exercice
Less: amount recognized as revenue in the period		-		(2,250)	Moins: montant considéré comme revenu pour l'exercice
Plus: amount received related to the following period		5,100		-	Plus: montant reçu relié à l'année suivante
Balance, end of period	\$	5,100	\$	-	Solde, à la fin de l'exercice

4. CAPITAL ASSETS

	2023			2022				
	Cost	Accumulated Amortization	Net	Net	Amortissement cumulé	VCN	VNC	
Computer equipment	\$5,477	\$2,165	\$3,312	-	\$5,477	\$2,165	\$3,312	-

5. INTERNALLY RESTRICTED OPERATING RESERVE

The purpose of the Operating Reserve Policy for CAPSA is to ensure the stability of the mission, programs, employment, and ongoing operations of the organization. The Operating Reserve is intended to provide an internal source of funds for situations such as a sudden increase in expenses, one-time unbudgeted expenses, unanticipated loss in funding, or uninsured losses. The Reserve may also be used for one-time, nonrecurring expenses that will build long-term capacity, such as staff development, research and development, or investment in infrastructure. Operating Reserves are not intended to replace a permanent loss of funds or eliminate an ongoing budget gap. It is the intention of CAPSA for Operating Reserves to be used and replenished within a reasonably short period of time.

The minimum amount to be designated as Operating Reserve will be established in an amount sufficient to maintain ongoing operations and programs for a set period of time, measured in months. The Operating Reserve serves a dynamic role and will be reviewed and adjusted in response to internal and external changes.

**L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE D'ENTRAIDE
DES PAIRS CONTRE LES ADDICTIONS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif à 55 % par année

2. INVESTISSEMENT

Les placements consiste en deux certificats de placement garanti et les coûts sont de 10 145 \$ et 252 500 \$ portant intérêt à 3,75 % par année et échéant respectivement le 27 janvier 2024 et le 25 mars 2024, plus les intérêts courus. Le montant de 10 000 \$ est retenu en garantie d'une carte de crédit.

3. REVENU REPORTÉ

Les revenus reportés consistent en des fonds reçus pour des événements qui auront lieu au cours du prochain exercice. Les produits sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont gagnés.

4. IMMOBILISATIONS

	2023			2022				
	Coût	Amortissement cumulé	VCN	VNC	Coût	Amortissement cumulé	VCN	VNC
Équipement informatique	\$5,477	\$2,165	\$3,312	-	\$5,477	\$2,165	\$3,312	-

5. ACTIF NET AFFECTÉ À L'INTERNE

L'objectif de la politique de réserve opérationnelle de l'ACOR est d'assurer la stabilité de la mission, des programmes, de l'emploi et des opérations courantes de l'organisation. La réserve de fonctionnement est destinée à fournir une source interne de fonds pour des situations telles qu'une augmentation soudaine des dépenses, des dépenses ponctuelles non budgétées, une perte de financement imprévue ou des pertes non assurées. La réserve peut également être utilisée pour des dépenses ponctuelles et non récurrentes qui renforceront les capacités à long terme, telles que le perfectionnement du personnel, la recherche et le développement ou l'investissement dans les infrastructures. Les réserves de fonctionnement ne sont pas destinées à remplacer une perte permanente de fonds ou à éliminer un écart budgétaire permanent. L'ACOR a l'intention d'utiliser et

Le montant minimum à désigner comme réserve d'exploitation sera établi à un montant suffisant pour maintenir les opérations et les programmes en cours pendant une période de temps déterminée, mesurée en mois. La réserve d'exploitation joue un rôle dynamique et sera revue et ajustée en réponse aux changements internes et externes.